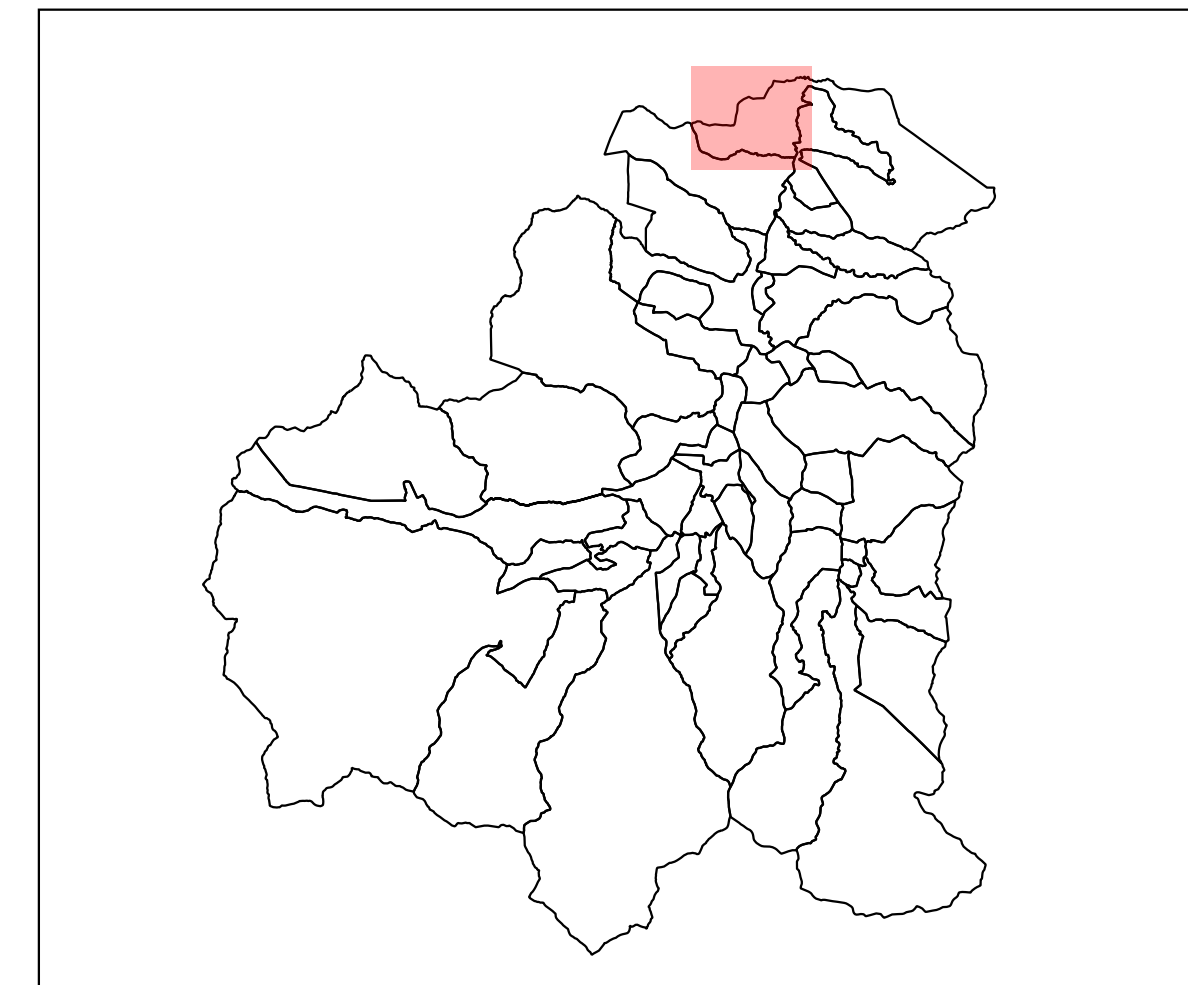




- A : zone agricole
- Ae : zone agricole à enjeu écologique
- Ah : hameau situé en zone agricole (STECAL)
- AU : zone à urbaniser
- AU0 : zone à urbaniser fermée
- AUL : zone à urbaniser pour équipement
- AUL0 : zone à urbaniser à vocation économique
- ALR : zone à urbaniser pour activités de loisirs ou de tourisme
- N : zone naturelle
- Nc : zone naturelle accueillant des carrières
- Ne : zone naturelle accueillant des équipements publics
- Ner : zone naturelle accueillant des ouvrages énergétiques
- NI : zone naturelle accueillant des activités de loisirs
- N0 : secteur ouvert à la pratique de sports et loisirs 4 saisons
- N01 : secteur ouvert à la pratique de sports et loisirs 4 saisons et à la construction d'équipements
- NT : zone naturelle accueillant des activités touristiques
- Nc : camping en zone naturelle
- U : zone urbaine
- Uer : zone urbaine accueillant des structures hydroélectriques
- Abri pyréénien
- Changement de destination
 - Changement de destination à vocation économique (tourisme, restauration...)

★ Éléments de paysage

— ■ Secteur de diversité commerciale à protéger

□ Espace Boisé Classé

■ Emplacement Réserve

□ Éléments patrimoniaux recensés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme

- Exploitation agricole: élevage
- Bâtiment classé monument historique
- Périmètre de protection patrimoniale soumis à ABF
- Périmètre des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

NB : Sur ces plans ne figurent pas les secteurs soumis à des risques naturels ou technologiques qui relèvent des Services d'Utilité Publique et peuvent rendre certains terrains inconstructibles



ZONAGE REGLEMENTAIRE

Echelle : 1:4911

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Aure Louron
Mission: PLUi de la Communauté de communes Aure Louron
Sources: BD TOPO® et BD Parcellaire® 2019 : Institut National de
l'Information Géographique et forestière©
Réalisation: Citadia Conseil©

